

CQP

Ouvrier paysagiste hautement qualifié maîtrise paysagère du végétal

Remplissez le verso de ce bulletin de candidature et renvoyez-le par courrier à la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) en Agriculture à l'adresse suivante :

CPNE en Agriculture

11, rue de la Baume
75008 PARIS
mail : cpne@fnsea.fr



> A qui s'adresse le CQP ?

- Aux salariés
- Aux jeunes de 16 à 25 ans à la sortie du système scolaire
- Aux demandeurs d'emploi

Dans les trois cas, le candidat au CQP devra justifier soit d'une formation en travaux paysagers ou en horticulture de niveau IV (Bac professionnel, BP) soit d'une expérience professionnelle minimale de deux années dans les métiers du paysage ou de l'horticulture / pépinière.

> Comment l'obtenir ?

Le CQP Ouvrier paysagiste hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal est délivré par un jury de professionnels selon trois modalités :

- Au terme d'un parcours de formation sanctionné par des épreuves d'évaluation
- Par le biais de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les candidats pouvant justifier de trois années d'activité en rapport avec le CQP
- En combinant VAE et parcours de formation

> Quelles sont les modalités de financement ?

Le CQP Ouvrier paysagiste hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal peut être financé dans le cadre des dispositifs gérés par le FAFSEA : plan de formation, Congé individuel de formation (CIF), Contrat ou Période de professionnalisation, Droit individuel à la formation (DIF)

> Pour en savoir +

- Contacter votre délégation régionale du FAFSEA dont les coordonnées sont disponibles au 01 70 38 38 38 ou sur le site www.fafsea.com
- Vous pouvez également vous adresser à votre délégation régionale de l'UNEP dont les coordonnées sont disponibles au 01 42 33 18 82 ou sur le site www.entreprisesdupaysage.com



Ouvrier paysagiste hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal

> La reconnaissance du Savoir Vert



Art du végétal

Savoir-faire et créativité

Environnement et qualité

Une qualification reconnue

Sept modules de certification

Bulletin de candidature *CQP Ouvrier paysagiste hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal*



Le certificat de qualification professionnelle (CQP) Ouvrier paysagiste hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal a été conçu par et pour les professionnels du paysage.

Reconnue par la Commission paritaire nationale pour l'emploi en agriculture (CPNE), cette qualification répond à trois enjeux majeurs :



- Développer les compétences des professionnels de terrain en matière de reconnaissance, d'utilisation et de valorisation des végétaux dans l'art du paysage en tenant compte des enjeux de l'environnement et des nouvelles techniques végétales, avec le souci de la compréhension des besoins du client dans son espace vert ...



- Reconnaître les compétences des ouvriers paysagistes hautement qualifiés dans le cadre d'une certification nationale, positionnée dans la Convention collective nationale des entreprises du paysage (position O5 de la CCN du 16 mars 2009)



- Valoriser le professionnalisme des entreprises du paysage en s'appuyant sur des salariés qualifiés et reconnus pour leur maîtrise du végétal et leur « savoir vert »

> Six modules de certification communs

1	Participation à la préparation de chantier d'aménagement végétal Compréhension du projet, prise en compte du chantier et de son environnement, réception des végétaux et des intrants, avis sur les besoins
2	Utilisation et valorisation des végétaux d'ornement Identification des végétaux, connaissance de leurs caractéristiques botaniques et agronomiques, prise en compte des conditions de leur développement et connaissance de leur intérêt ornemental
3	Intégration des végétaux dans un aménagement paysager Compréhension de la réalité du chantier, mise en place et agencement des végétaux, entretien et mise en valeur des plantes
4	Mise en œuvre des végétaux Préparation du sol, préparation des végétaux, plantation selon les règles et entretien sur la durée des plantes d'ornement
5	Gestion durable de l'environnement appliquée aux espaces verts Techniques de taille respectueuses, alternatives aux traitements antiparasitaires, gestion économe de l'eau, gestion des déchets, préservation de l'environnement en aménagement végétal
6	Communication professionnelle Communiquer sur son travail avec un client, le conseiller sur les végétaux d'ornement, rendre compte de son travail dans l'entreprise

> Trois modules de certification optionnels*

7	Rénovation et restructuration d'un espace vert
8	Végétalisation de toitures
9	Réalisation et maintenance de paysages d'intérieur

* Chaque candidat au CQP Ouvrier paysagiste hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal doit choisir un module optionnel parmi les 3 modules proposés

Nom :
Prénom :
Né(e) le : à :
Adresse :

..... Code postal :

Ville : Téléphone :

Statut Salarié Demandeur d'emploi
 Autre, précisez

Pour les salariés en activité, nom et adresse de l'entreprise :

Niveau de formation

Niveau I BAC +5
 Niveau II BAC +3
 Niveau III BAC +2
 Niveau IV BAC
 Niveau V BPA, BEPA, BEP, CAPA, CAP
 Niveau VI Fin de scolarité obligatoire

Diplôme obtenu le plus élevé :

Certification professionnelle obtenue (CQP, RPP) :

Expérience

Si vous avez trois années d'activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec le CQP, vous pouvez bénéficier de la Validation des acquis de l'expérience* (VAE).

Souhaitez-vous recevoir un dossier de VAE ?

OUI NON

Date et signature



* La Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie du CQP ouvrier paysagiste hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal à partir d'un dossier rempli par le candidat et suite à un entretien avec un jury de validation composé de professionnel (employeurs et salariés)